

Évaluation du bilan prudentiel

ECTS : 3

Description du contenu de l'enseignement :

1. Calcul d'un bilan prudentiel et de l'exigence de capital en formule standard

- Principe du bilan prudentiel sous solvabilité 2 (rappels)
- Méthode de calcul du BE d'un organisme vie et non-vie et applications
- Méthode de calcul des modules de SCR souscription vie, non vie et marché et applications

2. Les spécificités des modèles internes

- Principe des générateurs économiques de scénarios risque neutre et monde réel
- Réplication d'un modèle de BE vie par méthode de réplication
- Méthode de calcul du module de marché en modèle interne et applications
- Méthodes de calcul de diversification des risques

Compétence à acquérir :

- Connaître les principaux postes de la comptabilité prudentielle ainsi que leurs fondements réglementaires
- Savoir calculer un modèle de BE pour un assureur non-vie
- Savoir calculer un modèle de BE pour un assureur vie
- Savoir calculer le montant de capital de solvabilité requis du module souscription non-vie pour un assureur non-vie
- Savoir calculer le montant de capital de solvabilité requis des modules souscription vie et marché pour un assureur vie
- Savoir construire un générateur de scénario économique risque neutre et monde réel
- Connaître la méthode de réplication d'un BE par portefeuilles financiers
- Savoir calculer le montant de capital de solvabilité requis du module marché d'un organisme d'assurance en modèle interne
- Savoir calculer les effets de diversification des risques pour un organisme d'assurance en modèle interne

Mode de contrôle des connaissances :

Contrôle terminal

Bibliographie, lectures recommandées :

- Directive 2009/138/CE
- Règlement délégué (UE) 2015/35, amendés notamment par le règlement délégué (UE) 2019/981 et la directive (UE) et 2014/51/UE
- Code des assurances
- Modalités de calcul des ratios prudentiels pour les entreprises et groupes d'assurance soumis à la Directive Solvabilité 2 (Version du 17/07/2023, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR)
- Modalités relatives à l'utilisation d'un modèle interne pour les organismes et groupes d'assurance soumis à la Directive Solvabilité 2 (Version du 08/11/2023), Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR

Document susceptible de mise à jour - 04/04/2026

Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16